



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 138 et 98 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2022

**Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course
aux armements dans l'espace**

Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.1/76/L.53](#)**

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Megayla Ulana **Austin** (Guyana)

1. Pendant la partie principale de la soixante-seizième session, la Cinquième Commission s'est réunie en présentiel et par visioconférence, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, elle a examiné l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/76/L.53](#) ([A/C.5/76/12](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/7/Add.27](#)) à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre 2021. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/76/L.13](#), sect. D), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la République dominicaine. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/76/L.13](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/76/SR.9](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/76/L.53](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 66 000 dollars des États-Unis seront nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2022, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 7 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/76/12](#).

² [A/76/7/Add.27](#).